



CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

ÉTABLISSEMENT PUBLIC A CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
LABORATOIRE PILOTE AGRÉÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (Arrêté du 5-2-1959 & 24-4-1972)
Laboratoire AGRÉÉ : DU MINISTÈRE CHARGÉ DE LA MARINE MARCHANDE
DE L'ASSEMBLÉE PLEINIÈRE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE DOMMAGES

RÉSISTANCE AU FEU D'UN ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT

selon l'arrêté du 21 Avril 1983 du Ministère de l'Intérieur

N° 90. 30758

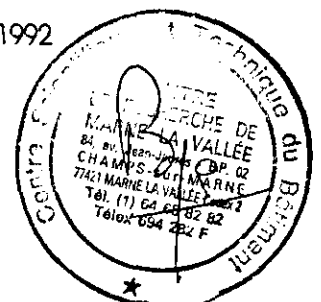
Concernant : Des ventilateurs de VMC, références : TVEC 350* - TVEC 750* - VEC 180B - VEC 270.

Demandeur : **Société ALDES**
20, boulevard Joliot Curie
69200 VENISSIEUX

Durée de validité : Ce Procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au **4 DECEMBRE 1995**

Rapport d'essai : n° 90. 30758 des 3 et 4 décembre 1990

* Changement d'appellation commerciale des ventilateurs, respectivement :
TVEC 181 et TVEC 201. Modification effectuée le 17 décembre 1992



SERVICE SÉCURITÉ FEU - LABORATOIRE DE RÉSISTANCE AU FEU

84, AVENUE JEAN JAURÈS - CHAMPS-SUR-MARNE - B.P. 02 - 77421 MARNE LA VALÉE Cedex 2
Tél. (33.1) 64.68.83.26 - Télécopie : 694282 F - Télécopie : (33.1) 64.68.83.35

Procès-verbal de classement n° 90. 30758

1 - DESCRIPTION DES ELEMENTS -

Les dimensions sont données en mm.

1.1 - TVEC 350 :

Caisson en tôle galvanisé de dimensions extérieures 620 x 540 x 350 avec une ouïe d'aspiration de \varnothing 250. Le ventilateur repose sur le fond du caisson par l'intermédiaire de pattes. Le moto-ventilateur est composé d'une roue de \varnothing 180 et 74 de longueur fixée directement sur le moteur réf. SMEN 519-2107, puissance 40 W, vitesse nominale 1500 tr.m^{-1} . Poids de l'ensemble : 20 kg environ.

1.2 - TVEC 750 :

Caisson en tôle galvanisé de dimensions extérieures 620 x 540 x 350 avec une ouïe d'aspiration de \varnothing 250. Le ventilateur repose sur le fond du caisson par l'intermédiaire de pattes. Le moto-ventilateur est composé d'une roue de \varnothing 200 et 82 de longueur fixée directement sur le moteur réf. SMEN 519-2413, puissance 20/60 W, vitesse nominale 1000-1500 tr.m^{-1} . Poids de l'ensemble : 20 kg environ.

1.3 - VEC 180B :

Caisson en tôle galvanisé de dimensions extérieures 565 x 370 x 390 avec deux ouïes d'aspiration de \varnothing 200. Le ventilateur est suspendu sous le couvercle par l'intermédiaire de vis. Le moto-ventilateur est composé d'une roue de \varnothing 180 et 74 de longueur fixée directement sur le moteur réf. RPM 110 49700, puissance 20 W, vitesse nominale 1500 tr.m^{-1} , ou réf. ELCO 3 RGM 45-50-1 puissance 47 W, vitesse nominale 1500 tr.min^{-1} . Poids de l'ensemble : 17 kg environ.

1.4 - VEC 270 :

Caisson en tôle galvanisé de dimensions extérieures 975 x 590 x 565 avec trois ouïes d'aspiration de \varnothing 315. Le ventilateur est suspendu sous le couvercle par l'intermédiaire de vis. Le moto-ventilateur est composé d'une roue de \varnothing 270 et 270 de longueur fixée directement sur le moteur réf. RPM 110 00211, puissance 245 W, vitesse nominale 1000 tr.m^{-1} ou ref. ELCO C90-0145, puissance 280 W, vitesse nominale 1000 tr.m^{-1} . Poids de l'ensemble : 50 kg environ.

2 - REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT -

Une visite de conformité a été effectuée par le laboratoire sur une fabrication similaire.

Elle permet la délivrance d'un procès-verbal confirmé.

Procès-verbal de classement n° 90. 30758

3 - AGREMENT -

Durée de fonctionnement homologuée :

| | |
|------------------------------|-------------|
| Ø de piquage individuel | : 125 mm |
| Température des gaz extraits | : 400°C |
| Durée de fonctionnement | : 1/2 heure |

3.1 - Conditions de validité des classements :

3.1.1 - A la fabrication et a la mise en oeuvre

Les éléments doivent être conformes à la description détaillée donnée dans le rapport d'essai, celui-ci pouvant être demandé sans obligation de cession du document en cas de contestation sur l'identification de l'objet.

3.1.2 - Domaine de validité

Pour conserver la validité des classements, les extensions soit dimensionnelles soit de réalisation, ne peuvent être faites qu'en application des annexes ou conformément à des extensions formulées par le laboratoire.

Ce Procès-verbal de classement comporte 3 pages de texte.

Seule la reproduction intégrale et par photocopie est autorisée.

Le classement indiqué ne préjuge pas de la conformité des éléments de construction commercialisés aux échantillons soumis aux essais et ne saurait en aucun cas être considéré comme un certificat de qualification tel que défini par la loi du 10 Janvier 1978.

Fait à Champs-sur-Mame le, 14 mars 1991

Le Responsable du Laboratoire
"Résistance au Feu"

Le Technicien chargé de l'essai

P.O.
Ph. Bougeard

Ph. BOUGEARD

F. Vallée

F. VALLEE